

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4345

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Approbation de la programmation 2007 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité a été mise en œuvre à Vaulx en Velin à compter de 1995 dans le cadre de conventions triennales établies entre les différents partenaires selon les objectifs suivants :

- améliorer la qualité de vie et l'attractivité des quartiers,
- renforcer la professionnalisation des acteurs et des modes de coopération,
- impliquer les habitants et les usagers dans la gestion de leur quartier,
- développer la logique d'évaluation dans une approche territoriale.

Cette démarche s'intègre maintenant dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 et c'est dans ce cadre qu'une nouvelle convention est en cours d'élaboration pour la période 2007-2009, avec une finalisation prévue à la fin 2007 et qui sera soumise ultérieurement à l'approbation du conseil de Communauté.

Afin de ne pas retarder l'engagement des actions prévues pour 2007, il est proposé au Conseil de se prononcer dès à présent sur la programmation 2007.

Le programme d'actions, pour l'année 2007, a été établi sur la base des objectifs généraux précités, ainsi que des objectifs par quartier. Le montant total du programme s'élève à 1 878 749 € TTC. La participation de la Communauté urbaine est de 174 980 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2007, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la programmation de GSUP de Vaulx en Velin pour l'année 2007 telle que présentée en annexe, ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur totale de 174 980 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la communauté urbaine de Lyon.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - comptes 657 480, 657 380 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,